



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la
Légalité

Bureau du Contrôle de Légalité de
l'Urbanisme et de l'Environnement
Dossier suivi par :
Cathy FONTVIEILLE- SAFONT
☎ : 04 68.51.68 66

Perpignan, le 7 mai 2019

ARRÊTE n°PREF/DCL/BCLUE/2019127-0001
Portant désignation du président et des
membres du bureau de la Commission de Suivi
de Site (CSS) du dépôt d'explosifs exploité par
la Société TITANOBEL à Opoul Périllos

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2-, L.125-2-1, L.515-8 et R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de sites (CSS) ;

VU l'arrêté n°2013113-0005 du 23 avril 2013 portant création de la Commission de Suivi de Site dans le cadre du fonctionnement de la société TITANOBEL pour son site d'Opoul Périllos ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/BCLUE/2018299-0002 portant renouvellement de la CSS du site Titanobel ;

VU le compte-rendu de la réunion d'installation de la CSS du 23 janvier 2019 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du président de la commission et des membres du bureau.

.../...

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard 04 68.51.66.66
☎D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Présidence

Monsieur Ludovic PORTELS, conseiller municipal de la commune d'Opoul-Périllos est désigné en qualité de président de la commission.

ARTICLE 2 : Composition du bureau

Le bureau est composé d'un représentant de chaque collège dans les conditions suivantes :

1- Collège « administrations de l'Etat »

- le préfet ou son représentant

2 - Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- M. Ludovic PORTELS, président de la commission

3 - Collège des riverains de l'installation :

- Mme Monique SARDA

4 - Collège de l'exploitant

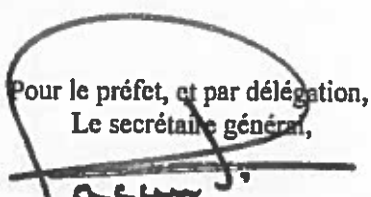
- M. Sébastien GUERIN, Directeur Régional TITANOBEL

5 - Collège des salariés de l'installation

- M. Daniel FORMATCHE, chef du dépôt d'Opoul Périllos,

ARTICLE 3 : Exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

Ludovic PACAUD